VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 828 rue Union — JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 26 Barthevillo, borné par les rues Webster, Constance et Magnolia et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du dit ilet comme il est désigné sur un plan de Barthevillo, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ladite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze, quinze et seize, et mesurent ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept dudit ilet, le tout desquels mesurements sera plus ainsi mieux vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Prêot, notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magnolia et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet comme la propriété ci dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magnolia, commençant à un point, cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magnolia et Webster, vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté la plus près et parallèles avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cela et la même mesure sur la ligne de côté opposée et la plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude du S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Prêot, antérieurement au notaire en cette ville, daté le 3 mars 1886, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster commençant à un point cent onze deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magnolia sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine part ou de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville dans l'Ilet désigné par les Nos E. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No en formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sept ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 150, borné par les rues Dorella, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. B. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Metzhammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme le lot désignés ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, ci dessus référés par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, cela sur une ligne de profondeur le séparant de lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec le rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'ilet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magazine sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Pearl, Hudson, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5|10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point dix huit et 5|10 de pieds de l'encoignure des rues Hudson Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique à et vers la rue Hudson à un point quinze et 5|10 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hudson, de là sur une ligne droite vers à rue Pearl et faisant face à ladite rue Hudson, quarante quatre et 5|10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne du côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimple député voyer des Etats Unis, fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, lequel donne sur une rue de la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Beauregard Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'ilet cinq B, maintenant l'ilet No 65 lequel dit ilet mesurant trente pieds de large à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Huitième District de cette ville, dans l'Ilet No 58 borné par les rues Commerciale, Bardette, Fern, Maxwell et l'avenue Leake étant composée de partie des lots Nos six, onze, douze et treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond formant parallèle avec la rue Bardette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos quinze, seize, dix sept et dix huit; lesdits terrains mesurent chacun trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'ilet que la propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze, laquelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerciale; quatre vingt trois pieds sept lignes de profondeur et façade rue Fern; trente trois pieds sept pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique, sur l'avenue Leake; cent cinq pieds sur une ligne divisant du terrain No Quinze; ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci dessus décrites en Treizième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété ci dessus dernièrement décrite, la dite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé, au partage entre Mme Amélie Harmeyer et Louise Tertaze, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Moelhausen, architecte, en date du 1er décembre 1836, déposé en l'étude de O. C. Perter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans la N. E. 1|4 de S. W. 1|4 de la section 33 T. 6. S. R. 12 à l'Est de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de ce E. 1|4 de S W 1|4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne S'd Est de la Réclamation privée No 38, de la No 85° Est 261 pieds; de là S 208 70 pieds, de là Sud 85° 30' Ouest 261 pieds à la ligne, la ligne du N. E. 1|4 en S. ouest 1|4 de la sec. 32, alors le long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1|4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'ilet N Dix dans la ville de Bogalusa.

Termes et conditions — Comptant: les acquéreurs devront être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de titres nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rabentisch, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujetes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent de montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue de l'Union.

FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative de l'enfant mineur Emile F. Naef défendeur.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire de J. L. Onorato agent, vs E. A. Lever No 83,455 de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans j'ai saisi et vendrai à l'encan pour du comptant JEUDI, 9 janvier 1908, à 10:30 heures A. M., à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles assortis de maison et effets, articles divers, etc., selon inventaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
St Clair Adams, avocat du demandeur.
28 déc 28—janv 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 2017 Promenade Carondelet, entre les rues Prieur et Johnson.

Rixford J. Lincoln vs Herman D. Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,232 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Unies et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 janvier 1908, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 2017 Promenade Carondelet) et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 251, borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Johnson et Prieur, désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte d'achat de la succession de I. J. De Pouilly par Daniel Oechsner passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1868. Lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt sept pieds neuf pouces et six lignes de face à la Promenade Carondelet, cent quarante neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Johnson, cent cinquante sept pieds dix pouces de profondeur sur une ligne oblique vers la rue Prieur et soixante dix sept pieds huit pouces de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.
6 déc—6 7 13 20 27—jan 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un grand assortiment de Meubles de maison de valeur, et effets, divers, etc.

Charles Schutten vs Mme C. W. Bowman, Veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,209—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 janvier 1908, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand lot assorti de meubles de maison, mobiliers divers, etc., d'après l'inventaire enrégistrée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Edgar M. Cahn & E. M. Robbert, avocats pour le demandeur.
28 déc—26—jan 2 6

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 828 rue Union — JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 26 Barthevillo, borné par les rues Webster, Constance et Magnolia et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du dit ilet comme il est désigné sur un plan de Barthevillo, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ladite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept dudit ilet, le tout desquels mesurements sera plus ainsi mieux vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Prêot, notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et seize, sur le plan ci dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magnolia et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet comme la propriété ci dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magnolia, commençant à un point, cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magnolia et Webster, vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté la plus près et parallèles avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cela et la même mesure sur la ligne de côté opposée et la plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Prêot, antérieurement au notaire en cette ville, daté le 3 mars 1886, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster commençant à un point cent onze deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magnolia sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine part ou de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville dans l'Ilet désigné par les Nos E. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No en formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sept ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 150, borné par les rues Dorella, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. B. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Metzhammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme le lot dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, ci dessus référés par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, cela sur une ligne de profondeur le séparant de lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec le rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'ilet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magazine sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Pearl, Hudson, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5|10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point dix huit et 5|10 de pieds de l'encoignure des rues Hudson Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique à et vers la rue Hudson à un point quinze et 5|10 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hudson, de là sur une ligne droite vers à rue Pearl et faisant face à ladite rue Hudson, quarante quatre et 5|10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne du côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimple député voyer des Etats Unis, fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, lequel donne sur une rue de la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Beauregard Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'ilet cinq B, maintenant l'ilet No 65 lequel dit ilet mesurant trente pieds de large à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Huitième District de cette ville, dans l'Ilet No 58 borné par les rues Commerciale, Bardette, Fern, Maxwell et l'avenue Leake étant composée de partie des lots Nos six, onze, douze et treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond formant parallèle avec la rue Bardette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos quinze, seize, dix sept et dix huit; lesdits terrains mesurent chacun trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'ilet que la propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze, laquelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerciale; quatre vingt trois pieds sept lignes de profondeur et façade rue Fern; trente trois pieds sept pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique, sur l'avenue Leake; cent cinq pieds sur une ligne divisant du terrain No Quinze; ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci dessus décrites en Treizième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété ci dessus dernièrement décrite, la dite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé, au partage entre Mme Amélie Harmeyer et Louise Tertaze, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Moelhausen, architecte, en date du 1er décembre 1836, déposé en l'étude de O. C. Perter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans la N. E. 1|4 de S. W. 1|4 de la section 33 T. 6. S. R. 12 à l'Est de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de ce E. 1|4 de S W 1|4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne S'd Est de la Réclamation privée No 38, de la No 85° Est 261 pieds; de là S 208 70 pieds, de là Sud 85° 30' Ouest 261 pieds à la ligne, la ligne du N. E. 1|4 en S. ouest 1|4 de la sec. 32, alors le long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1|4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'ilet N Dix dans la ville de Bogalusa.

Termes et conditions — Comptant: les acquéreurs devront être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de titres nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rabentisch, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujetes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent de montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue de l'Union.

FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative de l'enfant mineur Emile F. Naef défendeur.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 8

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIÈRES
PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.
COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.
Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie
COTTAGE DOUBLE Nos 1306 et 1310 RUE LOCUST.
Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.
COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.
Borné par les rues Malpomène, Thalie et Liberté.
QUATRE MAISONS APPARTEMENTS.
Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO.
Borné par les rues Freret, Ollo et Howard.
Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Goyner et als vs Albert Goyner et als. No 84,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 2 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Gyardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1868, une copie de devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Ollo, et mesurant en mesure américaine, d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire le 25 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Ollo et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlowbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par les rues Erato, Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Malpomène et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par soixante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Malpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 6 chambres et cuisine de chaque côté.

Sur les con